



## Demande de frais compensatoire sur succession

-----  
Par firmini

bonjour, mr, mme

dans le cadre d'une procédure juridique en appel, sur la succession de leur mère un des enfant demande au 2 autres une

somme de 18 milles euros pour la refection d'une chambre de sa maison et d'un couloir, alors qu'il a hébergé sa défunte mère pendant une dizaine d'années qui était sous tutelle et par fait la tiers personne propriétaire de la maison d'hébergement désigné comme tuteur

la question est de savoir si sa demande peut aboutir

car il était rémunéré pour l'hébergement de sa mère

car à mon avis il doit exister un système d'assurance

pour ce genre de demande et voir également l'usure de 3 ou 5 ans pour l'occupation de cette chambre qui pourrait rendre caduc sa demande

dans le doute je sollicite votre conseil

ps il a été débouté en première instance

-----  
Par ESP

Bonjour

Désolé, mais votre question est difficile à lire et comprendre !